



## Divorce pension alimentaire

Par **lilijo59**, le **23/11/2013 à 10:39**

bonjour,

je suis divorcée depuis 5ans, je n'ai pas demandé de pension alimentaire (accord entre nous car il ne me demandait pas de prestation compasatrice), un an et demi après le divorce ma situation a changé et mon salaire a diminué de moitié, je galère de plus en plus avec mes enfants qui grandissent (13 et 16 ans), les enfants constatent qu'en effet il ne fait rien pour eux et ne m'aide pas au quotidien financièrement et que j'assume seule avec 1600 euros mes deux enf et mes charges.

Il a la garde des enfants une fois tous les 15 jours et mes enfants veulent de moins en moins y aller.

Hier ma fille m'a appelé en urgence car il l'a frappé, elle a des bleues sur les bras je vais porter plainte mais j'aimerais savoir (comme son point faible c'est l'argent) si je peux revenir sur la décision de la pension alimentaire et lui réclamer les 5 années en arrières ???  
merci de votre réponse j'espère que j'ai été assez claire

Par **domat**, le **23/11/2013 à 11:17**

bjr,

si vous vous étiez mis d'accord dans le cadre du divorce, vous ne pouvez pas obtenir le paiement d'arriérés qui n'existent.

en outre en matières d'aliments, il ne peut y avoir d'effet rétroactif selon l'adage "aliments ne s'arréragent pas".

vous devez passer par le JAF pour demander une pension alimentaire pour vos enfants.

cdt

cdt

Par **lilijo59**, le **23/11/2013 à 11:47**

merci de votre réponse rapide...

Par **lilijo59**, le **23/11/2013 à 11:48**

une autre question , même si sa fille ne désire plus retourner chez lui il doit payer quand même une pension alimentaire ??